

COMPTE RENDU de la REUNION du 9 Février 2021

Présents :

Mmes Viviane DUVAL, Colette STELLJES, Nelly BENEDICK, Geneviève MOULINIER, Christine LEGUET.

Mrs Sébastien BATAILLE, Roger. EYMERI, Dominique SAINT AVIT.

Excusés :

Mme BRUVRY, Mrs JL LAMOUREUX, F. MAGNE, N. MONNEREAU, E. RAMOND

Pouvoirs :

Mr F. MAGNE à Mme MOULINIER

Mr JL LAMOUREUX à Mme LEGUET Christine.

Secrétaire de séance : Mme Geneviève MOULINIER

Mme le Maire annonce à l'assemblée la démission de Mr RAMOND Emmanuel pour incompatibilité de sa fonction d' élu et ses activités professionnelles.

La séance débute à 20 h 38, Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la dernière séance qui a été transmis par mail à l'ensemble des élus.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

➤ **Délibération pour le choix du mode de recrutement de l'agent de restauration et création de poste :**

Plusieurs profils ont été présentés en tenant compte notamment des fonctions à occuper et de l'expérience professionnelle requise, lors de l'envoi de la convocation aux membres élus dont :

- la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à 21/35ème, les élus se prononcent CONTRE à l'unanimité.
- la nomination sur le poste laissé vacant d'Adjoint Technique Territorial, l'assemblée vote CONTRE à l'unanimité.
- la création d'un poste permanent d'Adjoint Technique principal de 2ème classe selon les modalités de l'article 3-3-3° dans le domaine de la restauration scolaire, contrat de 3 ans, destiné à être renouvelé 3 ans dans la limite de 6 ans et ouvert aux contractuels ;

L'assemblée choisit à l'**unanimité** la création de ce poste et précise :

- la quotité est de 21/35ème ;
- la durée de 16 mois à compter du 16 mars 2021 jusqu'au 15 juillet 2022 ;
- la rémunération sera définie en fonction du grade de recrutement et de l'expérience IB 387-IM 354 selon le principe du PPCR de 2016.
-

L'accent sera porté sur la qualité du ménage, essentielle dans les protocoles sanitaires.

➤ **Délibération destinée à entériner les statuts du SIRP :**

Les statuts ont été préalablement envoyés aux élus ; ils vont être votés le 11 février 2021 par la commune de Moullets. Mme LEGUET, présidente du syndicat, précise que la garderie communale sera désormais gérée par le syndicat à la rentrée 2021-2022.

L'assemblée valide à l'unanimité les nouveaux statuts.

Délibération concernant l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière :

Mme le Maire indique avoir consulté le syndicat mixte AGEDI, mais n'a reçu aucune réponse.

Mr BATAILLE 1er adjoint, présente le travail de l'entreprise O Multimédia.

Cette société, hébergeuse de données, procède par drone, la configuration de notre cimetière étant impossible à matérialiser correctement par plan.

Elle établit un référentiel photos, couplé aux registres, le travail préliminaire étant effectué en totalité par la société.

Le devis en date du 5 novembre 2020 comprend un montant de base de 1 440 € HT avec plusieurs options :

- alimentation du contenu du logiciel avec données et relevés propres : 1 440 € HT
- plan de l'entrée du cimetière et flash code : 160 € HT
- maintenance annuelle : 120 € HT.

L'assemblée valide ce choix à l'unanimité.

Les élus s'interrogent sur la durée des concessions, actuellement perpétuelles, qu'il serait bon de réviser.

➤ **Délibération concernant le parking du cimetière :**

Mme le Maire évoque les difficultés pour accéder au cimetière, lors de fortes précipitations, le terrain est impraticable.

Plusieurs devis venant d'entreprises des travaux agricoles moins onéreuses ont été transmis aux élus :

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| - TOP Prestations Services | 5 227,20 € TTC |
| - CHOLET | 4 900 € HT |
| - Ent travaux agricoles ROMAIN | 57 78 € TTC |
| - Ent GEFVAD | 3 909,60 € TTC |
| - | |

Mr BATAILLE ne participe ni aux débats, ni au vote du fait de son implication dans l'entreprise GEFVAD.

Le devis de l'entreprise GEFVAD est voté à l'unanimité.

➤ **Délibération parking du stade :**

Afin d'optimiser l'accès au stade, un parking de 588 m² sera créé, les conteneurs à verre déplacés et des travaux d'embellissement seront réalisés (table de pique-nique, plantations)

Les devis sont les suivants :

- Top Prestations Services : 8 103,60 € TTC
- Sarl GEFVAD : 6 060 € TTC
- Cholet : 7 500 € HT
- Ent Pascal ROMAIN 8 952 € TTC

Mr BATAILLE ne participe ni aux débats, ni au vote du fait de son implication dans l'entreprise GEFVAD.

Mme le Maire précise que les chemins communaux du bourg et de Lagnéra seront restaurés par la même occasion sans surfacturation.

➤ **Délibération d'ouverture des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts sur le budget précédent :**

Afin de réaliser les travaux au plus vite, l'assemblée est consultée pour permettre l'ouverture de la section des dépenses d'investissement à hauteur du ¼ des crédits ouverts sur le budget 2020. La section investissement au chapitre 21 en 2020 était ouverte à hauteur de 46 834,45 €, le ¼ représente 11 708,61 € (46 834,45 € x 0,25).

L'assemblée est favorable à l'unanimité.

➤ **Délibération de réduction du loyer du 20 Bourg sud selon l'avenant du bail proposé :**

Mme le Maire rappelle la nécessité de réduire le loyer du 20 Bourg sud, évoqué lors du dernier Conseil.

A la demande des élus, une proposition a été envoyée par mail afin de permettre une réduction de celui-ci, le temps d'effectuer les travaux nécessaires.

Le Conseil municipal après délibération a voté POUR à l'unanimité la réduction.

Informations diverses

Point sur les devis transmis :

- devis couverture zinguerie restaurant Bourdil : 5 535,12 € HT
- devis de maçonnerie générale pour le restaurant : 1 073,05 € TTC
- devis de maçonnerie générale pour l'école : 1 800,69 € TTC
- devis enrobé Bouijaud : 856,80€ TTC le problème de la voirie est essentiel

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.